

AVIS D'ENQUETE

COMMUNE D'ASSENS

Projet de décision de classement

protégeant

l'Eglise catholique, ECA 110, la cure catholique, ECA 52, et abords, ainsi que les parcelles 241 et 217

Conformément aux articles 7 et 27 de la loi du 30 novembre 2021 sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine soumet à l'enquête publique le projet de décision de classement protégeant et conservant l'Eglise catholique, ECA 110, la cure catholique, ECA 52, et abords, parcelles 241 et 217.

Les pièces relatives à cette décision de classement sont déposées au Greffe municipal de la commune d'Assens du 9 avril 2025 au 8 mai 2025, inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par écrit au Greffe municipal de la commune d'Assens dans le délai indiqué.

La Cheffe du département

Isabelle Moret
Conseillère d'Etat